

AR PREFECTURE

082-218201127-20220114-ADM2022_02-AU
Reçu le 24/01/2022


moissac

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE ET
D'EXPLOITATION DU SYSTEME MYBOX WIFI AVEC OSMOZIS POUR LE
CAMPING MUNICIPAL**

Adm N° 2022- 02

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de souscrire une maintenance matériel wifi pour le camping municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

La signature d'un contrat de vente et d'exploitation du système MYBOX WIFI avec OSMOZIS sise 7 avenue de l'Europe – 34 830 CLAPIERS.

Contrat comprenant la location de OSMOTET et OSHOTOUCH : Droits d'utilisation de l'espace PRO (portail d'accès et outils de gestion) supervision à distance 7J/7, support technique téléphonique, traçabilité et sauvegarde des données de connexion.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût annuel est de : 600,00 € HT.

Le tarif sera révisé annuellement en fonction de l'indice SYNTEC et qui s'établit ainsi :

$$P1 = P0 \times S1/S0$$

P1 : Nouveau prix à la date de renouvellement du contrat.

P0 : Prix d'origine, hors remises.

S0 : Indice SYNTEC de référence retenue à la date contractuelle d'origine.

S1 : Dernier indice SYNTEC publié à la date de révision du prix.

ARTICLE 3 – DUREE

AR PREFECTURE

082-218201127-20220114-ADM2022_02-AU
Regu le 24/01/2022

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 19 janvier 2027.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 14 janvier 2022

Le Maire,


Romain LOPEZ